

AAMTI FORMATION

LA MÉDIATION EN DROIT IMMOBILIER

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la médiation
- Comprendre les notions indispensables de ce mode de règlement alternatif des conflits
- Savoir faire face à leurs applications pratiques dans la transaction immobilière

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

Date(s) de la formation

23/ 06 / 2023

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Angela ALBERT

Avocat à la Cour de Paris, Médiateur - Présidente de l'Ass. des Médiateurs Européens (AME) - Diplômée d'un DESS de Contentieux de Droit public et privé

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Qu'est-ce que la médiation ?
 - Présentation générale
 - Droit et pratique de la médiation conventionnelle, judiciaire et de la médiation de la consommation
 - Comment intégrer la médiation dans la transaction immobilière
 - Intérêt du recours à la médiation

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

- Les médiations spécifiques en immobilier et conseils pour éviter les sinistres
 - Mandats
 - Clauses de médiation à intégrer dans les contrats
 - Problématiques de construction
 - Baux d'habitation et commerciaux
 - Réception et VEFA
 - Assurances
- Présentation de l'Association des Médiateurs Européens et de l'AME CONSO

À l'issue de cette formation, les participants sont en mesure d'élaborer par anticipation les modes de résolutions les mieux adaptés aux situations pouvant s'avérer délicates au cours de la transaction. Ils savent affiner leur capacité d'écoute et d'analyse des situations.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 414.00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511,00 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17